

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉGANZ

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT		
Ville de Lyon	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	23 fr. 44 fr.
Départem. limitrophes	12 fr.	23 fr. 46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr. 48 fr.

Pour l'Étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement au payeur de l'avance, on ne servira pas les mandats sur la poste à l'étranger.

Lyon, le 18 Juillet

Étrange et malheureux pays que la république ou le royaume de toutes les Espagnes ! Est-il royaume déjà ? Est-il république encore ? En vérité, qui pourrait le dire ? A Madrid, siège une Assemblée qui discute et résout les théories les plus difficiles du gouvernement des peuples ; on y parle des droits de l'homme, de l'autonomie des communes, de l'indépendance des provinces, du fédéralisme républicain, — mais combien platoniquement, hélas ! Pendant que ces députés réformistes ainsi l'Espagne, les carlistes enlèvent des villes dans le nord, l'Internationale règne en maître dans le sud, le dictateur républicain cherche en vain les soldats qu'il opposera à l'insurrection, ils disparaissent à mesure, et la seule ressource qui lui reste, pour feindre aux yeux des populations sa puissance qui s'évapore, c'est, à chaque mauvaise nouvelle des frontières, de changer son cabinet et de déclarer que maintenant le gouvernement avisera !

Ce gouvernement avise, en effet ; mais où est la sanction de toutes ses décisions ? où sont les instruments qui traduisent en actes les nobles paroles des chefs ? où est l'armée qui se bat ? où les fonctionnaires qui obéissent ? où les populations qui aident ?

Où parle — se habla — à Madrid, et ces discours n'ont ni écho, ni effet. A force d'accumuler déclarations sur déclarations, résolutions sur résolutions, et crises ministérielles sur crises ministérielles, on se réveille un matin dans la grande capitale des Espagnes au bruit des clairons de don Carlos, et qui sait si demain la royauté n'aura pas remplace la république ? Qui sait si aujourd'hui la république existe encore ?

Et après ? le calme renaitra-t-il dans ce pays ? La légitimité une fois assise sur le trône, le vieux trône de Charles-Quint, un coup de baguette transformera-t-il en paradis terrestre cet affreux purgatoire de guerre civile ? Le miracle s'opérera-t-il ? et parce que don Carlos aura remplacé par une couronne en or ou son légendaire hérit blanc, l'Espagne entrera-t-elle dans une période d'apaisement et de bonheur ?

Il ne connaîtrait pas ce pays, celui qui se bercerait d'une pareille illusion. Il y aura eu transmutation dans les rôles et voilà tout. Pi y Margall, qui est le gouvernement aujourd'hui, sera l'insurrection demain, ni plus ni moins que don Carlos, factieux aujourd'hui, Majesté demain ; l'Internationale et la Commune bouleverseront le Sud comme avant ; le gouvernement parlera comme celui-ci parle, — et après quelques échéances malheureuses le long des frontières contre les révoltes nouveaux, il lui arrivera ce qui arrive successivement à tous les pouvoirs en Espagne, à Isabelle, à Amédée, à Pi y Margall : il s'écroulera comme une montagne de sable.

Or l'Espagne est pays à supporter indéfiniment ce régime de la révolution endémique. Ce qui, en France, est impossible, ne l'est point au-delà des Pyrénées. La France travaille, l'Espagne ne travaille point.

Chez nous, l'industrie, le commerce, l'agriculture, ont vite fait, après quelques mois seulement de trouble, de chercher et de trouver un sauveur quelconque ; là-bas, où est l'industrie qui souffre ? où le commerce ? où l'agriculture ? Le peu que l'Espagne en

possède n'en vaut guère la peine. Pour l'Espagne, sobre et paresseux, on dirait parfois que ces révolutions sont une sorte de distraction nécessaire, comme les courses de taureaux et le jeu de la *navaja*.

INFORMATIONS POLITIQUES

Après les nominations des commissions dont il est question plus loin, le grand événement de la journée d'hier est la visite du shah à l'Assemblée. Le souverain persan, après avoir d'abord visité la manufacture de Sévres, est venu en voiture à Versailles. C'est M. de Goulard qui était au fauteuil. Nassir-ed-Din a été introduit dans la tribune du président de l'Assemblée, et il a assisté aux travaux de la Chambre. Il s'est assis ; mais tout à sa suite est resté debout. Quant à l'Assemblée comme elle était en séance, elle ne s'est levée ni à l'arrivée, ni au départ du shah. Derrière le monarque se tenait M. Kasiminski Birbenstein, délégué auprès de lui en qualité d'interprète par le ministère des affaires étrangères, lequel traduisait de temps en temps à la demande du prince.

Le shah a entendu successivement le général Loysel, le ministre de la guerre, et M. de Castellane sur la loi militaire.

Arrivé à 3 heures et demie, il est parti vers 4 heures et demie en sortant à reculons. Aucun incident ne s'est produit en sa présence. Une partie de sa suite occupait la tribune du président de la République, située en face de celle de M. Buffet.

Il n'est pas vrai, dit la *Correspondance universelle*, que Nassir-ed-Din ait reçu de mauvaises nouvelles de la Perse. Il en a reçu, au contraire, d'assez bonnes sur l'expédition, dont nous avons parlé dans le temps, qu'il avait envoyée dans dans la province de Sistan, où les habitants, aidés des Afghans, s'étaient levés.

Cette expédition qui est commandée par un Français, de Strasbourg, le général Böhner, a réussi.

Le shah avait, en conséquence, convoqué hier un conseil des ministres pour lui communiquer les nouvelles reçues et discuter les instructions ultérieures à envoyer en Perse. C'est ce qui a donné lieu aux faux bruits rapportés par certains journaux.

Le général du Barail a décidé qu'assortit la loi militaire votée, les commandants de corps d'armée seront nommés et les chefs-lieux de commandements militaires désignés. Les généraux commandants de corps partiront au 1^{er} octobre pour leurs chefs-lieux et seront chargés de désigner eux-mêmes les chefs-lieux et commandements régionaux, les emplacements des dépôts et magasins centraux.

Des rapports seront adressés aux ministres sur ces divers chapitres avant le 1^{er} janvier 1874.

C'est hier qu'est parti de Paris pour l'est la première brigade de la division Berthaut. Le 26^e va à Nancy et à Lunéville, le 63^e à Remiremont et à Saint-Dié ; le 10^e bataillon de chasseurs à Epinal.

Aujourd'hui partent les deux autres bataillons du 94^e pour être suivis par les autres régiments du 4^e corps.

La commission du budget, dans sa séance de mercredi, a adopté à l'unanimité le projet de loi relatif à l'abrogation de la loi du 26 juillet 1872 sur les matières premières et nommé M. Laurent, rapporteur.

Dans sa prochaine séance, la commission entendra les explications des ministres des finances et des affaires étrangères, au sujet de la ligne à suivre en raison de l'abrogation de la loi sur les matières.

On espère que le rapport de M. Laurent sera déposé cette semaine et qu'il pourra être immédiatement discuté.

L'auteur de ce travail doit s'entendre avec le gouvernement pour obtenir que, dans la rédaction des conventions nouvelles avec l'Angleterre et la Belgique, il soit tenu compte des résultats de la grande enquête économique de 1860.

La commission financière républicaine, qui s'est réunie mercredi soir à Paris sous la présidence de M. Duclerc, se serait, au dire de l'*Événement*, prononcée, comme la commission du budget, pour le rejet des 17 centimes sur les contributions directes.

MM. Duclerc, Wilson, Guichard, Duceun et le général Buiot ont pris part à la discussion.

La réunion s'est occupée ensuite des 43 centimes établis sur les patentes.

La réunion s'est ajournée à mercredi.

Un crédit de 29 millions, à ouvrir sur le compte de liquidation, au ministère de l'intérieur, est proposé à la commission du budget, pour le paiement de la 2^e annuité du remboursement des dépenses de la garde nationale mobilisée, de l'artillerie départementale et des camps d'instruction, faites par les départements.

Cette dépense n'est, pour ainsi dire, qu'une dépense d'ordre, car le remboursement en est ordonné par une loi. Mais il importe que le vote ait lieu avant les vacances, car les budgets des départements et des communes ont prévu le recouvrement de cette annuité. M. Gouin a été chargé de faire le rapport sur ce crédit.

La commission des services administratifs s'est réunie avant-hier pour discuter de nouveau la question de fusion des postes et des télégraphes.

La commission a adopté plusieurs améliorations proposées par le gouvernement.

Ainsi dans les bureaux télégraphiques peu importants le directeur ou la directrice des postes seront chargés du service télégraphique. Les bureaux télégraphiques d'ordre inférieur étant au nombre de quinze cents, la réforme portera sur ces quinze cents bureaux.

M. Charles Rolland, dans un rapport supplémentaire, constatera les nouvelles décisions de la commission des services administratifs.

La commission a admis également la demande de M. Magne de soumettre la comptabilité de tous les bureaux télégraphiques au contrôle des inspecteurs des finances.

La commission a entendu ensuite le rapport de M. Jozon sur les conseils d'administration et l'état des employés dans les administrations centrales.

Le *Times* annonce que les employés du ministère des affaires étrangères préparent, conjointement avec ceux de l'ambassade anglaise, le nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

Il y a là erreur évidente, dit le *Moniteur*. Ce n'est pas conjointement avec l'ambassade anglaise que le ministre des affaires étrangères prépare une convention ayant pour objet de rétablir, entre la France et la Grande-Bretagne, la situation commerciale créée par le traité du 23 janvier 1860, mais bien avec le ministre de l'agriculture et du commerce.

Le *Times* ajoute qu'on a toutes raisons de penser que la prochaine convention pourra être soumise à la ratification de l'Assemblée avant le 26 courant.

Cette nouvelle nous semble prématurée. Si notre mémoire nous sert exactement, il avait été convenu, lors de la réorganisation du conseil supérieur, que ce dernier serait appelé à émettre son avis sur la question des traités.

Enfin, il serait étrange que l'on conclût de nouvelles conventions sans se reporter aux vœux du commerce ; car, tout en revenant à la situation commerciale de 1860, il y aura évidemment certaines modifications à y apporter qui nécessitent une entente préalable entre les délégués du commerce et l'administration.

Le conseil d'État, réuni mercredi en assemblée générale, a adopté à l'unanimité, sur la proposition du ministre des travaux publics et après avoir entendu ses explications, un projet de loi déclarant d'utilité publique les chemins de fer suivants :

1^o De Brégéac à la ligne de Périgueux à Agen en un point situé près le Buisson-de-Cabans (ligne d'Annonay) ; 2^o d'Anney à Anney-masse, et d'Anney-masse à la frontière suisse

vers Genève, ainsi que de Vichy à Thiers et de Thiers à Amberg (ligne de Paris-Lyon-Méditerranée) ; 3^o d'Orléans à Pau, de Mazamet à Bédarieux, et de Marvejols à la ligne d'Aurillac à Arvant, près de Nussargues (ligne du Midi) ; 4^o Saint-Jean-d'Angely à Niort, et de Rochefort à Saintes (compagnie des Charentes) ; enfin, une ligne allant de Besançon à la frontière suisse, près Morteau, avec embranchement sur Lods, et une autre ligne se dirigeant de Niort à Ruffec.

Ces deux dernières lignes devront être mises en adjudication.

La commission chargée de l'examen du projet de création de cinq nouvelles facultés de médecine a entendu hier M. Dubig, qui s'est montré peu favorable au projet, et qui a annoncé qu'il présenterait un autre projet au retour des vacances.

M. Gavaret, professeur de physique à l'école de médecine, a été également entendu par la commission et a développé, de son côté, un projet spécial qui ne pouvait être pris en considération.

On mande de Londres le 16 juillet :

« Encore un mariage dans la famille royale. « Le prince Arthur, parti pour aller représenter la reine Victoria au couronnement du roi Oscar II, s'arrêtera quelques jours à Copenhague, où il doit demander la main de la princesse Thyra, qui est la plus jeune des filles du roi de Danemark, et la sœur, par conséquent, de la princesse de Galles et de la femme du grand-duc héritier de Russie. « Le prince Arthur est âgé de 23 ans, il est colonel d'un régiment d'artillerie. « La princesse Thyra n'a pas encore accompli sa vingtième année. »

ENCORE UNE CITATION

« Exempte de toute responsabilité positive, puisque tous les pouvoirs lui appartiennent, exempte de toute responsabilité morale, puisque ses actes sont collectifs et partant anonymes, une Assemblée unique et souveraine emporte tout de haute lutte ; elle tranche, pèle-mêle, les questions et les existences ; elle foule aux pieds les droits, les intérêts, à mesure qu'elle les rencontre sur son chemin. « Sans passé qui l'encaadre et qui la contienne, sans avenir qui la dirige et la modère, vivant d'expédients et au jour le jour, tout lui est bon ; point d'administration, point de finances, on prend où on peut ; point de justice, il faut sauver la patrie tous les jours, et à toute heure, renfermer la Constitution dans l'arche sainte, voler la statue de la liberté ; il y a des phrases pour toutes les sottises, pour toutes les folies, pour tous les faits. » (*Vues sur le gouvernement de la France*, par le duc de Broglie, introduction, p. XXI.)

LA LOI MILITAIRE

L'Assemblée nationale discute depuis trois jours le projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Cette discussion était attendue par le pays avec anxiété. Son importance capitale au point de vue de la régénération de la France, et l'influence non moins grande qu'elle doit exercer sur les moines, pouvaient bien motiver quelque impatience, — mais la grandeur des travaux de la commission, et des circonstances imprévues telles que la mort de M. de Chasseloup-Laubat, qui en était le rapporteur, et le changement de gouvernement survenu le 24 mai, expliquent suffisamment le retard apporté à la présentation du projet de loi.

La question des corps permanents est aussi supérieurement traitée par le général Chareton. En principe les corps d'armée seront constitués d'une manière permanente. — Quelle en sera la composition ? — Sera-t-elle de trois ou bien de deux divisions ? La commission, après de longues hésitations, s'est arrêtée au nombre de deux divisions. Une brigade de cavalerie est attachée à chaque corps d'armée, et la distribution de l'artillerie donne 3,60 bouches à feu par mille hommes.

Quant aux déplacements de troupes à l'intérieur et en temps de paix, ils auront lieu par corps d'armée. Sur ce point, le général Chareton entre dans des explications de philoso-

phie et d'économie militaires qui dénotent chez l'éminent rapporteur autant de sagacité et d'observation que de hauteur de vues.

Suivent les articles relatifs à l'organisation des cadres, des dépôts, de l'administration, etc., etc. Le rapport s'arrête au titre III du sommaire.

Nous avons essayé de donner une idée de la première partie de ce vaste travail. La multiplicité des questions qui sont traitées dans la seconde et la troisième partie, en rendrait toute analyse insuffisante.

Nous terminerons en citant ces lignes éloquentes, qui sont les dernières du rapport :

« La nation et l'armée, qui attendent comme un instrument de régénération ces lois organiques, vous seront reconnaissantes de votre œuvre, quelque imparfaite qu'elle soit. N'oublions pas surtout que les réformes profondes et sérieuses sont l'œuvre du temps, et que l'impatience et la précipitation sont impuissantes à rien fonder de durable. Les Allemands ont mis plus de soixante ans à fonder l'organisation dont nous venons d'éprouver la redoutable perfection. « Sachons donc attendre, sans impatience comme sans découragement. L'armée n'a pas été heureuse, messieurs, mais si le sort des armes a trahi son courage, ses malheurs n'ont affaibli ni sa foi dans l'avenir du pays ni son patriotisme. « Si, après tant de jours d'honneur et de gloire, sont venus pour elle les jours de revers, c'est que la Providence voulait lui faire comprendre mieux encore l'étendue de ses devoirs envers le pays. « Elle saura les remplir tous. »

« Elle saura les remplir tous. »

NOMINATION DES COMMISSIONS

Les bureaux se sont réunis hier à une heure pour procéder à la nomination des deux commissions : la première relative à la proposition de M. Paris sur la prorogation ; la seconde relative au projet de M. Ernoul.

Cette double opération a donné les résultats suivants : (*chaque bureau avait un commissaire à nommer pour chaque objet.*)

COMMISSION ERNOUL	PROROGATION
MM.	MM.
1 ^{er} Tarleton.	Gastoude.
2 ^e Brun.	Anton. Lefèvre-Portails.
3 ^e Brisson.	Laboulay.
4 ^e Schœlcher.	Poquet.
5 ^e de Cumont.	Caillaux.
6 ^e Dejeure.	Général Chareton.
7 ^e Dupont.	La Guéronnière.
8 ^e De Meaux.	Paris.
9 ^e Daguenez.	A. de Montagnac.
10 ^e Baragnon.	De Lavergne.
11 ^e Johnston.	De Francieux.
12 ^e de Kerdel.	Hamille.
13 ^e Dige.	De Melun.
14 ^e Mervilleux - Davignon.	Blavyer.
15 ^e Pérot.	De Guiraud.

Il résulte de là que la droite de l'Assemblée a fait triompher ses candidats dans 13 bureaux pour la première commission et 12 pour la seconde. Les trois fractions de la gauche n'ont pu faire passer leurs deux candidats que dans les 3^e et 4^e bureaux, et un seul dans le 6^e. D'après un calcul dont il sera dans le prochain numéro les détails, les voix réparties sur les candidats de la droite dans les 15 bureaux atteignent le chiffre de 328 ; tandis que les suffrages donnés aux membres de la gauche ne dépassent pas le chiffre de 234.

Dans la plupart des bureaux, la discussion a été très-vive.

La droite a chaleureusement appuyé le projet de M. Ernoul, en invoquant cette considération, qu'il ne fallait pas que les journaux pussent profiter de l'absence de l'Assemblée pour entreprendre contre elle une campagne dissolvante. La gauche a protesté de son côté, non sans raison, contre ce qui lui semblait une usurpation de pouvoir, en ce qui concerne la commission de permanence.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 19 Juillet 1873. 46

LE SPECTRE DE CHATILLON

PAR Elie BERTHET

DEUXIEME PARTIE

La Mésalliance.

— Chut ! — dit Cécile ; il n'est pas seul. — Es-tu sûr qu'elle se soit réfugiée dans cette galerie ? — reprit Châtillon ; — dans ce cas, la maréchause l'eût certainement découverte en faisant sa route. — Oh ! monseigneur, — répliqua Sans-Quartier, que l'on a deviné sans doute, — je l'ai vu diriger de ce côté. Nous traversâmes la cour, quand nous nous sommes trouvés à quelques pas de l'exempt de ce matin ; on ne nous avait remarqués, mais la demoiselle a perdu la tête, et elle s'est sauvée dans l'escalier. Moi, de mon côté, je ne pouvais pas me montrer, car si l'exempt m'eût reconnu...

— Alors où peut-elle être ? La comédienne se leva précipitamment. — Vous l'entendez ? — dit-elle bas à Cécile, — il me cherche, il m'attend... Adieu, mademoiselle, recevez mes remerciements pour le service que vous venez de me rendre. Elle ouvrit la porte et sortit si rapidement que Cécile n'eut le temps de faire aucune objection. — Je suis là, monsieur le duc, — dit la Duranci à demi-voix. — Quoi ! ma chère, — demanda Châtillon du dehors, avec un mélange de confusion et d'étonnement, — vous vous étiez réfugiée chez mademoiselle de Champfort ? Cécile ne put entendre la réponse ; la porte s'était refermée et on s'éloignait à grands pas.

La jeune fille éprouvait un sentiment inconnu qui lui déchirait le cœur. Elle voulait les suivre, elle ne l'osa pas. Cependant elle s'approcha d'une fenêtre qui donnait sur la cour du vieux château ; il lui sembla voir plusieurs ombres se glisser avec précaution vers la tour de la Librairie, que Claudin venait de quitter avec la maréchause.

— C'est la sans doute qu'il va cacher cette jeune femme, — dit-elle avec amertume ; — ils ne pensent plus à moi, à moi qui pourtant les ai sauvés !... O mon Dieu ! comme il l'aime !

— Vous vous trompez, Cécile de Champfort, — dit quelqu'un derrière elle ; — le duc de Châtillon n'aime que vous.

Cécile se retourna et éprouva un tel saisissement qu'elle faillit tomber à la renverse.

— Qui a parlé ? — balbutia-t-elle. — Ne vous effrayez pas... je suis votre ami et l'amant de Châtillon.

Mademoiselle de Champfort regardait, tout éblouie, dans la direction de la voix ; une forme vague était immobile à quelques pas d'elle. — Qui êtes-vous ? — reprit-elle, — comment vous trouvez-vous chez moi ? Je vais appeler, je vais...

— Gardez-vous-en bien, ou vous perdriez l'occasion d'assurer votre bonheur et de sauver des personnes chères. — Mais du moins quel est votre nom ? — Je n'ai pas de nom ; je suis celui qui apparaît quand la noble maison de Châtillon est en peril.

— Grand Dieu ! vous seriez... l'esprit protecteur de la famille ? — On ne répondit pas.

— Je vous ai dit, — reprit-on après un silence, — que le duc n'aime pas cette femme. Il a ressenti jadis pour elle une passion fiévreuse, qui serait éteinte depuis longtemps si elle n'était avivée par des obstacles sans cesse renaissants. Cette âme superbe ne saurait se plier aux événements, aux volontés contraires qui sont les nécessités de l'existence humaine. Du moment que son idole ne lui serait plus disputée, il n'éprouverait plus pour elle que dégoût et mépris. La personne qu'il aime véritablement, à son insu peut-être, est douce, généreuse, pleine de candeur et d'innocence, et, je vous le répète, c'est vous, Cécile de Champfort.

— Moi, moi ! — demanda Cécile, à qui la gravité de ces paroles faisait oublier le caractère étrange de l'interlocuteur ; — ô qui que vous soyez, ne m'abusez pas !... Lui m'aimer ? Il ne me l'a jamais dit ; il me regardait comme une créature frivole, indigne de son attention.

— Depuis quelques heures, vous avez pris soin de le détromper... Il vous aime, je vous l'affirme. — Et dépendant il veut épouser l'autre ? — Oui, il l'épousera, par suite de cette aveugle obstination qui le précipite toujours contre les difficultés, dit-il s'y briser. Il épousera cette nuit même, au risque de se repentir toute sa vie de ce qu'il aura fait dans un moment de vertige, et la famille, de Cha-

tilon recevra une tâche ineffaçable. — La voix se tut, comme pour donner à Cécile le temps de réfléchir sur ces révélations ; elle poursuivit bientôt. — Tous ces malheurs peuvent être évités si vous le voulez bien. — Mais ? oh ! parlez, que faut-il faire ? — Vous rendez un peu avant minuit, dans la cour, devant le vieux donjon, et suivre le guide que vous y rencontrerez. — Je n'en aurai pas le courage... D'ailleurs à cette heure les portes du château sont closes.

— Vous les trouverez ouvertes... Allons ! Cécile hésita. — Soit, j'irai, — dit-elle enfin. — Il suffit ; songez qu'il pourrait arriver de grands malheurs si vous manquez à votre parole... A ce soir, donc, un peu avant minuit.

Un vent léger passa sur le visage de Cécile, et l'ombre qui se tenait devant elle disparut en silence. La pauvre enfant, pâle de son courage, retomba sur un siège à moitié évanouie.

IX

LE MARIAGE.

La soirée était avancée et les lumières s'éteignaient une à une aux fenêtres du château neut. Le calme le plus profond avait succédé aux agitations causées par la double visite des gens de loi et des cavaliers de la maréchause. Le sommeil, comme on disait alors, commençait à secouer ses pavots sur toute cette vaste habitation.

Dans cette pièce de la tour de la Librairie où nous avons vu Claudin et la maréchale, était réfugiée maintenant la comédienne Duranci. Une seule bougie éclairait la salle, et toute faible que fut cette lueur, deux lambeaux de

tapisserie couvraient les étroites fenêtres, afin qu'elle ne pût attirer l'attention du dehors. Ce silence, cet abandon, cet intérieur lugubre, n'était pas de nature à inspirer des idées riantes, et d'ailleurs la position actuelle de la belle actrice devait faire tomber bien des illusions. Mademoiselle Duranci se laissait donc aller à de tristes rêveries. Sa mante et son masque étaient déposés sur un siège à côté d'elle. Son bras demi-nu, appuyé sur la vieille table de chêne, soutenait son front gracieux, chargé en ce moment de pénibles pensées.

Tout à coup, sans qu'elle eût entendu aucune porte s'ouvrir, sans que rien eût troublé le silence de la nuit, une voix sourde et railleuse s'éleva derrière elle. — Salut, — disait-on, — deux et trois fois salut à la future duchesse de Châtillon !

La comédienne se leva précipitamment. Dans l'ombre elle aperçut la figure sardonique, la haute taille de l'étranger de la forêt. Les bras croisés sur sa poitrine, il regardait sur elle son regard fascinateur.

— Dorante ! — balbutia-t-elle après un moment de silence, — malheureux Dorante, que me voulez-vous ? — Si j'étais celui que vous nommez ainsi, — reprit l'inconnu avec un accent sarcastique, — ne m'appartiendrait-il pas de vous faciliter le premier de vos succès et de vos triomphes ? Comme il y a loin aujourd'hui du temps où, pauvre petite orpheline, élevée par la pitié équivoque d'une parente dure et avare, vous viviez dans la misère et l'obscurité. Ce Dorante dont vous parlez n'était alors qu'un pauvre comédien du théâtre du Marais ; mais il vous paraissait un dieu parce qu'il vous donnait des leçons de son art, et que cet art devait vous conduire au but de votre ambition. Dans votre ardente reconnaissance, vous aimâtes Dorante... Encore une fois, que les temps sont changés, belle Duranci ! Admise sur la première scène du monde, entourée de flatteries, vous avez commencé par repousser

cet homme obscur qui vous aimait, lui, de toute la force de son âme. Que devint-il ? Égaré par le désespoir, osa-t-il tenter à ses jours ou bien se jeta-t-il dans les agitations et les débâcles de la vie parisienne pour y chercher l'oubli de ses douleurs ? Que vous importait à vous, femme vaniteuse et sans âme ? Vous étiez enfin entrée dans le monde, vous étiez enfin connue, vous étiez enfin aimée ; mais vous étiez enfin déçue par de grands seigneurs, même ces satisfactions ne vous suffirent plus. Exaltée par le souvenir de vos misères passées, vous conçûtes le projet de vous élever plus haut qu'aucune de vos rivales ; votre beauté, votre adresse perdue vous servirent merveilleusement. Gloire à vous donc, car dans quelques instants tous vos yeux seront éblouis comblés, et vous serez duchesse de Châtillon !

Mademoiselle Duranci conta d'un air abattu ces félicitations ironiques. — Dorante, — reprit-elle avec effort, — car Dorante seul peut me juger ainsi... — Et que savez-vous, je le répète, si je suis en effet celui dont vous parlez ? Peut-être cet homme est-il mort de douleur et de rage ; peut-être aussi un être inconnu a-t-il pris sa forme et ses traits pour apparaître devant vous... Vous fremissez... Mais que rien ne trouble la joie de cette fête. Voyez comme tout s'empresse autour de vous, comme tout s'empresse autour de vous, comme tout s'empresse autour de vous ! Quelle heureuse veillée de noces ! Mais où sont les invités en superbes habits ? où sont les chanteurs, les musiciens, les parasites, les flatteurs, les faiseurs d'épithalames ? en est votre parure de perles et de fleurs ? tout ce silence, cette solitude dans une tour gothique, cette lumière incertaine, ces vêtements sombres, ces yeux pleins de larmes, est-ce là ce que vous espérez pour votre mariage, belle Duranci ?

Dans le 4^e bureau, où la gauche a triomphé, M. Babie a été interrogé par un des membres de la gauche, M. Pascal Duprat, sur l'interprétation du projet de M. Ernouf, et notamment sur la double question : savoir : 1^o Si le projet s'applique aux députés. 2^o Si la demande de dissolution de l'Assemblée sera considérée comme une offense contre l'Assemblée.

Le ministre de l'instruction publique a refusé de répondre, en disant qu'il ne voulait ni répondre, ni étendre la loi. Le gouvernement ne trouve donc pas mauvais de laisser planer le doute et l'équivoque sur ses intentions.

Dans le 9^e bureau, M. Dagnenet a été nommé par 22 voix contre 21 données à M. Lemoine, et M. de Montagnac (commission de prorogation) n'a aussi obtenu qu'une voix de majorité (22) contre 21 données à M. de Pressensac.

En ce qui touche la proposition de M. Paris, relative à la prorogation, les membres de la gauche ont généralement soutenu qu'un motif de convenance devait déterminer l'Assemblée à fixer l'époque de sa rentrée au mois de septembre ce que la majorité ne veut pas admettre.

Dans le 6^e bureau, le général Chareton a passé grâce à l'appui de la droite et contre M. Méline, candidat de la gauche, parce que M. Chareton proposait comme date de la prorogation le 19 novembre, le terme le plus éloigné. Un incident assez vif a eu lieu dans le 10^e bureau, où M. d'Assoliff-Pasquier a interpellé M. Jules Favre, en lui reprochant de nourrir vis à vis du gouvernement une défiance souverainement injuste, surtout après que le maréchal Mac-Mahon a déclaré « que rien ne serait changé aux institutions actuellement existantes ».

En résumé, la journée, si elle est bonne pour le ministère et pour la droite, est des plus alléchantes pour la liberté et pour l'avenir du pays.

Les confrères de l'Est et M. Thiers.

Le conseil municipal de Lunéville a décidé à l'unanimité que la lettre suivante serait adressée à M. Thiers : Lunéville, 14 juillet.

Monsieur le député, Quelque immense que soit notre gratitude pour l'illustre citoyen à qui nous devons la libération de notre territoire, quelque vif qu'ait été notre désir de lui témoigner en personne, au moment même où les derniers soldats allemands quitteront le sol qu'ils foulent depuis trois ans bientôt, nous n'osions point osé vous demander de venir au milieu de nous recueillir les témoignages échauffés d'une reconnaissance infinie.

Mais nous apprenons que la ville de Nancy espère vous recevoir ! Vous serez alors bien près de nous, et nous pouvons sans timidité solliciter votre visite.

Nous n'aurons, il est vrai, à vous offrir, monsieur le député, ni bals, ni illuminations, ni feux d'artifices ; les joies bruyantes nous sont désormais interdites. Quelques mille mètres à peine nous séparent de notre nouvelle France, de nos frères violemment arrachés à la mère commune, et nous ne pouvons ni leur faire voir ces feux brillants, ni leur laisser entendre ces airs joyeux, qui redoublent leur douleur en réveillant la nôtre.

Mais ce que vous trouverez à Lunéville, monsieur le député, si vous consentez à visiter une ville qui vous doit tant, ce sont des vives émotions, des cœurs ouverts, des voix amies qui vous exprimeront, dans un langage digne et vrai, la reconnaissance dont sont pénétrés tous ses habitants.

Permettez-nous donc de vous montrer notre gratitude loyale, notre dévouement républicain. Faites pour Lunéville ce que vous ferez pour Nancy ; unissez dans un plaisir commun deux villes depuis si longtemps unies dans la douleur, ce sera compléter votre œuvre.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de nos sentiments de respectueux et de profonde estime. Au nom du conseil municipal, Pour le maire empêché, Le premier adjoint faisant fonctions, Cosson.

Ce n'est pas la foule des candidats qui l'empêchera d'arriver bon premier. Le shah de Perse, causant avec M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, lui demanda quel était le nombre des représentants ? — Sept cent trente-huit, répondit M. Buffet. — Sept cent trente-huit, fit le shah en appuyant sur chaque syllabe.

— Oui, sire, sept cent trente-huit. — Beau coup, dit Sa Majesté, qui ajouta : Difficile à conduire. Le Rappel assure que le maréchal de Mac-Mahon avait envoyé une invitation spéciale à M. et Mme Thiers au 1^{er} quai d'Orsay pour la soirée donnée à l'Élysée en l'honneur du shah ; mais que M. Thiers s'était borné à envoyer sa carte au nouveau président de la République et qu'il n'avait pas paru à l'Élysée.

Un reproche à hier X... député de la droite, d'avoir sollicité une place sous le gouvernement du 4^e septembre. — Non, messieurs, s'écria-t-il en frappant du poing. C'est une calomnie. J'ai demandé à ce qu'on mît cette place au concours, on a refusé. J'aurais été seul, c'est vrai, mais au moins j'aurais pas été soupçonné.

Les mangeurs d'hommes. Il y a eu, ces jours derniers, à la Chambre des lords, une discussion intéressante sur les mangeurs d'hommes. Les mangeurs d'hommes, ce sont les tigres qui causent d'effrayants ravages dans les Indes anglaises.

Les rapports communiqués à la Chambre des lords donneraient la chair de poule aux voyageurs les plus intrépides. Dans le Bengale inférieur, 13,400 personnes ont été égorgées en moins de six années, et on estime que, dans la péninsule entière, 10,000 personnes périssent chaque année de la même façon.

En 1869, un tigre a arrêté à elle seule, pendant plusieurs semaines, le trafic sur une route habituellement fréquentée, et elle a fait 127 victimes. Dans le Haydaka, un seul tigre, de 1867 à 1869, a tué 108 personnes, et ce chiffre sanguinolent compte parmi ses exploits la mise à mort d'une famille composée du père, de la mère et de trois enfants.

Vous pensez bien que les ravages faits dans le bétail sont incalculables. La perte se chiffre, année moyenne, par une somme de 25 millions de francs. Dans certains districts, l'émigration a atteint des proportions considérables ; on a cité une ville où l'on ne trouvait plus de cultivateurs, laissant à l'écart un espace d'environ 250 milles carrés.

Le shah a visité l'imprimerie nationale. Il est arrivé à 4 heures et demie. Tout le personnel administratif l'attendait : M. Haureau, directeur ; M. Barbier de Meynard, professeur de langues orientales au collège de France, et le conseil d'administration.

A son arrivée et en sa présence, on a tiré, sur une feuille, un discours de bienvenue ainsi conçu : — Louange à Dieu universel ! à S. M. Nasser-ed-Din, shah, roi de Perse, qui fait tous ses efforts pour introduire dans son royaume les bienfaits de la civilisation, en l'honneur de sa fête à l'imprimerie nationale, le 16 juillet 1873 de l'année de Jésus, correspondant au 20 d'octobre-éveil 1290 de l'hégire. Cette feuille a été tirée pour perpétuer la visite mémorable de l'hôte illustre de la France.

Le shah a répondu à M. Barbier de Meynard qu'il était très heureux d'entendre un Français parler persan et non moins touché de l'accueil de savants placés à la tête d'une imprimerie si célèbre. — Paris, a-t-il ajouté, est une ville où l'on marche de merveilles et de merveilles. J'en garde un souvenir ineffaçable.

Un mot d'Alexandre Dumas. Il était dernièrement chez une personne de sa connaissance, de bonne composition, mais d'un esprit au-dessous de l'ordinaire. — Eh bien ! lui demanda son hôte, vous êtes-vous amusé ? — Parbleu ! répondit-il, est-ce qu'on s'ennuie jamais avec moi.

ÉTRANGER

Allemagne

UNE CONVERSATION DE M. DE BISMARCK. Dans une des dernières séances du Reichstag, le député du Sleswig du Nord, M. Kryger, avait renouvelé ses protestations en faveur de l'exécution de l'article V du traité de Prague, relativement au droit reconnu par cet article aux Slesvigiens de décider par leur vote le pays auquel ils veulent appartenir. En même temps, M. Kryger avait protesté dans le même sens au nom de l'Alsace-Lorraine.

dont je dois prendre les désirs en considération. Vous ne devez pas oublier non plus que les Polonois font aussi valoir des prétentions nationales. M. Kryger. — Cette communication est bien triste et décourageante. Si l'on ne peut arriver à résoudre la question, les Slesvigiens du Nord peuvent au moins exiger la fixation claire et nette de leurs droits politiques. Il est de toute impossibilité de les laisser éternellement dans la situation provisoire et équivoque où ils vivent maintenant ; car rien ne saurait être plus malheureux pour un peuple que d'être privé d'une base solide dont il puisse se servir comme d'un point de départ pour préparer l'avenir.

M. de Bismarck. — Vous avez raison, mais à cet égard il m'est aussi impossible de vous donner une réponse. M. Kryger. — Mais si vous n'exécutez pas l'article V du traité de Prague, il y a une autre puissance qui pourra faire valoir ses droits. L'Autriche n'a renoncé à sa co-possession qu'à la condition expresse que la population du Slesvig-Nord était son souverain par un vote librement émis.

M. de Bismarck. — L'Autriche n'a porté ce vote qu'à un intérêt très modeste. Ce n'est pas l'Autriche qui a pris l'initiative de l'article V, cet article vient exclusivement de la France, et l'empereur Napoléon ne demandait que fort peu de chose (voilà mots le chancelier dessinés sur la table un très-petit cercle), seulement une reconnaissance assez grande pour faire admettre son principe du suffrage universel.

M. Kryger. — Cela est bien croyable, et on voit par là que le principe du suffrage universel était un leurre, une violation du droit des gens. Mais puisque Votre Altesse a nommé la France, je puis constater que l'on n'a pas bien compris les motifs qui m'ont déterminé à prendre plusieurs fois la parole dans le Reichstag en faveur des Alsaciens et des Lorrains. On a prétendu que j'avais des sympathies toutes spéciales pour la France. Mais pourquoi me rega de t-on ici comme un champion de la France ? Ni ma patrie danoise, ni mes électeurs, ni moi-même, nous n'avons pas grand sujet d'être reconnaissants envers la France pour ce qu'elle a fait pour nous.

J'ai seulement défendu la cause et les intérêts des habitants des anciennes provinces de la France, parce que je suis le mieux en état de comprendre la ruse destinée que les événements de la guerre ont préparée. La France a subi une grande défaite. Pourquoi ? Parce qu'elle ne comprenait pas alors toute l'importance de la question danoise. Elle regardait les bras croisés, comment de vieilles possessions, garanties à la couronne de Danemark par trois grandes puissances, ont été séparées violemment de ce royaume. La perte de l'Alsace et de la Lorraine est simplement la conséquence de cette politique. L'Angleterre aussi ne se serait jamais trouvée dans sa position pitoyable et humiliante vis-à-vis des États-Unis, si elle avait montré à la conférence de Londres qu'elle respectait le droit. Mais je ne veux pas m'expliquer davantage sur ces affaires, Votre Altesse les comprend beaucoup mieux que moi.

M. de Bismarck. — Vous avez raison, je suis complètement de votre avis ; vous avez mille fois raison. Continuez seulement comme vous l'avez fait jusqu'à présent. Vous ne devez pas vous abstenir de m'interposer sur les questions les plus difficiles, sur des questions encore plus difficiles que celles que vous avez soulevées jusqu'ici ; mais je vous dis d'avance que je ne serai pas à même de vous répondre. C'est votre droit, je dis même que c'est votre devoir de défendre les intérêts de vos électeurs, comme vous l'avez déjà fait. Je vous donne l'assurance que jamais vous ne me déplairez, quand il vous conviendrait de me faire une opposition des plus ardentes. Vous serez toujours pour moi le bienvenu.

C'est ainsi, ajouta M. Kryger, que cette conversation se termina, et le prince de Bismarck a constamment parlé d'un ton qui dénotait autant de sincérité que de cordialité. Le contenu de cet entretien fut immédiatement rédigé par le député slesvigien, et l'authenticité de son compte rendu peut être d'autant moins contestée qu'il y avait beaucoup de témoins présents.

Des journaux allemands avaient dit que cette conversation avait eu lieu entre quatre yeux ; mais on sait maintenant, par le discours de M. Kryger, qu'il n'en était pas ainsi. A peine M. de Bismarck avait-il adressé la parole à M. Kryger, qu'un grand nombre de députés s'étaient réunis autour des deux interlocuteurs.

CHRONIQUE

La session extraordinaire du conseil municipal a été close hier après une longue séance de trois heures.

Le conseil a statué sur un grand nombre d'affaires. Il a pris notamment des délibérations d'une certaine importance sur : les frais de révision de la liste électorale municipale, les indemnités de logement à plusieurs instituteurs laïques et congréganistes, le traitement des instituteurs et congréganistes, la restauration du Grand-Théâtre, et enfin au sujet de la subvention au conservatoire de musique.

Nous donnerons demain quelques détails sur ces diverses affaires. En réponse à la lettre adressée par M. le président du conseil général à M. le préfet du Rhône pour lui demander une convocation à l'ordre du jour du conseil, M. Ducros vient de signer un arrêté fixant la séance demandée au lundi 21 juillet courant.

Un arrêté préfectoral du 15 juillet révoque M. Burel de ses fonctions d'inspecteur principal des cimetières de Lyon. Par un autre arrêté du même jour, M. d'Arion, inspecteur des abattoirs, est appelé aux fonctions de M. Borel.

La légation japonaise a reçu hier matin la visite de S. Exc. Samekima, ministre du Japon à Paris ; M. de Sarrailh, secrétaire ; S. Exc. Ito, ambassadeur du Japon à Paris, et Gonzalez et Tomita, secrétaires d'ambassade. Ils sont allés visiter l'Hôtel de Ville et ont été reçus par M. le préfet, qui est allé dîner avec eux au Grand-Hôtel.

conséquent écarté le chef de diffamation et conséquemment le prévenu pour injure simple. Le tribunal correctionnel de Paris a été dernièrement saisi d'une affaire qui présentait une circonstance toute particulière : les cartes postales avaient été adressées par le prévenu dans un café-restaurent, où le plaignant était bien connu. Après avoir rappelé qu'aux termes de la loi du 17 mai 1819, il faut, pour qu'il y ait diffamation, que l'écrit incriminé ait été exposé dans des lieux ou réunions publiques, le jugement déclare qu'il n'y a pas lieu de rechercher si la publicité, constituée du délit, a existé tant que la carte postale n'a pu être lue que par les employés de la poste, dont les yeux sont soumis à une discrétion professionnelle assemblée ; mais il ajoute que les cartes postales sont sorties du bureau des postes et de la boîte des facteurs, non pour être remises au domicile du plaignant, mais pour être distribuées comme des espèces d'affiches ambulantes, offertes et soumises aux commentaires de la malveillance dans un établissement public où le plaignant était notoirement connu et qu'il fréquentait habituellement.

En conséquence, le prévenu a été condamné à 30 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts pour diffamation et injure. Si on rapproche ces deux décisions du tribunal de Dieppe et du tribunal de Paris, on voit que le fait d'adresser une carte postale au domicile d'un individu ne peut constituer une diffamation, mais une simple injure, car il n'y a pas publicité, les yeux des employés de la poste étant soumis à une discrétion professionnelle assemblée. La jurisprudence n'entend pas sans doute cette appréciation aux concierges par les mains de qui passent nécessairement les cartes postales dans les grandes villes.

Il en est autrement quand l'écrit, portant atteinte à l'honneur et à la considération du plaignant, a été remis dans un établissement public, comme un café, un restaurant, où il a pu être lu par diverses personnes ; la carte postale devient alors une espèce d'affiche ambulante, comme l'a dit le jugement du tribunal de Paris. La même solution devrait intervenir, ce nous semble, si la carte postale était adressée au magasin ou au bureau d'un négociant.

La chambre de commerce de Nîmes vient de recevoir de M. le ministre des affaires étrangères la réponse suivante à la délibération du 10 avril 1873, par laquelle elle pressait une réduction des droits sur les alcools.

Monsieur le président, Vous avez transmis à M. le ministre de l'agriculture et de la culture, qui l'a renvoyée à mon département, une délibération par laquelle la chambre de commerce de Nîmes demandait que le droit sur les alcools soit ramené à sa chiffre où il est avant la loi du 4 septembre 1871, cette mesure devant avoir, dans son opinion, pour résultat, de faire cesser le relèvement d'activité que la fraude a pris depuis l'élevage de la taxe. Depuis que le droit a été porté de 90 à 150 et 210 francs, la fraude, déjà, très-considérable, a effectivement pris une plus grande extension, surtout dans les pays de production, où, pour s'alimenter, elle trouvait des quantités considérables d'alcools en la possession des bouilleurs de cru.

C'est ainsi que les quantités imposées dans le département du Gard ont pu tomber comme vous l'indiquez, de 4,330 à 2,352 hectolitres. Mais la fraude a été très-énergiquement poursuivie et réprimée : l'accroissement tout exceptionnel de recettes effectuées à titres d'amendes et confiscations en fait foi. En outre, les lois des 28 février et 3 août 1872 ont donné à l'administration de nouveaux moyens de répression, et la loi qui est actuellement soumise au délibéré de l'Assemblée nationale lui en fournira, sans doute, de combattre efficacement les manœuvres illicites, et, dès lors, il est permis de penser qu'avant peu la fraude sera contenue dans les limites les plus étroites. J'estime donc qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de la chambre de commerce ; j'ajouterai que la réduction du droit proposée porterait la plus grave atteinte aux produits qu'on peut attendre de la taxe sur les alcools.

En effet, malgré la diminution notable qu'on a subie en 1872, comparativement aux années moyennes, les quantités soumises à l'impôt, les perceptions effectuées en 1872 ont été, par suite de l'augmentation de la taxe, beaucoup plus élevées que pendant les années moyennes, et même elles ont dépassé de 27 millions celles de 1869. Or, tout porte à croire que les résultats de 1873 seront encore plus favorables.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien transmettre les explications qui précèdent à la chambre de commerce que vous présidez. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Le ministre des finances, Sigalé : MAGAS.

Nous ne savons à propos de quoi le bruit s'était répandu en ville qu'un médaillon qu'un découvreur de quatre mille médailles romaines ou environ avait été fait dans les fouilles de Fourvières. Des personnes nous assuraient même qu'on leur avait offert de faire l'acquisition de quelques unes de ces médailles.

Reconnaissons pris, les médailles n'étaient qu'un affeux canard. Aucune découverte intéressante n'a été faite ces jours derniers.

On est en train d'installer au musée d'histoire naturelle, sous l'intelligence et consciencieuse direction de M. Lortet, plusieurs nouvelles vitrines.

Presque tout le musée a été restauré, classé, de manière à faire apparaître toutes les ressources que nous possédions et qui étaient dans le plus magnifique désordre. Beaucoup de matériaux intéressants gisaient en piles pêle-mêle. Un calligraphiste est occupé à préparer les étiquettes destinées aux échantillons de toute nature.

Deux nouvelles vitrines, de forme octogone en plan, et d'une hauteur verticale inusitée, sont destinées à la branche ethnologique. Elles renfermeront des squelettes et des crânes d'âmes diverses races humaines et des espèces animales qui s'en rapprochent le plus. D'autres vitrines seront sans doute destinées à la magnifique collection de coquilles fossiles qui a été acquise il y a quelques mois par la ville, et qui ne comprendra pas moins, assurément, de quarante mille échantillons, provenant presque tous du Jura. C'est à Saint-Clément qu'avait été formée cette précieuse collection.

forme de spirale, et, de même que les cornes tour recourbées de certains rams de boucs, elles ne pouvaient être à l'animal, au point de vue de la défense ou de l'attaque, que d'une utilité presque négative. Les pieds sont dans un admirable état de conservation.

En Sibérie, les restes de mammoth, ou éléphas primigénius, sont parfois abondants, que l'ivoire fossile provenant de leurs défenses est un objet d'exploitation.

Deux fois même on a retrouvé deux éléphants entiers conservés dans la glace, comme l'on conserve nos poissons, et encore revêtus de leur peau et de la laine grossière et rude qui servait, avec les longs crins noirs de leur crinière, à les abriter du froid. Ils étaient si bien conservés, depuis peut-être quelque trente ou quarante mille ans, que lorsqu'ils furent détachés de la glace, les chiens se précipitèrent sur eux et purent encore se nourrir de leur chair.

Ce soir, première représentation de Marie Favart, dans Adrienne Lecouvreur. Le temps est beau, mais trop chaud, et la grande artiste peut être assurée d'une belle recette.

Il se confirme que le spirituel publiciste parisien, Aurélien Scholl, nous donnera la première d'un drame qu'il écrit en ce moment, et qui a pour titre : l'Homme du peuple. On ajoute même que la première représentation de cette œuvre aura lieu le 2 septembre, le lendemain des débuts de la troupe d'opéra, qui se feront avec Guillaume Tell.

Notre ami H... a voulu se payer, lui aussi, son petit calembour à propos du shah de Perse. — Il y a, ma foi, réussi. — Pourquoi, disait-il hier avec un sourire de satisfaction, pourquoi entendrais-je le shah s'il m'appelait à une certaine distance ? — Et comme on lui donnait sa langue... au chat. — Parce que, reprenait-il, ce souverain m'appellerait avec des cris persans !...

M. Geneste, substitut du procureur général, a donné hier ses conclusions dans le procès des frères de la doctrine chrétienne contre la commune de Caluire, M. Challemel-Lacour, M. Vassel et les conseillers municipaux.

Écartant les éléments étrangers jetés aux débats par des passions diverses, l'organe du ministère public a résumé tous les faits et en a tiré les conséquences juridiques.

La question la plus importante et la plus délicate est assurément celle de savoir si les actes, dont les frères demandent la légitime réparation, ont engagé la responsabilité de la commune de Caluire, ou en d'autres termes s'il y a lieu d'appliquer la loi du 10 vendémiaire an IV. Cette loi déclare que chaque commune est responsable des délits commis à force ouverte ou par violence sur son territoire, par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés ; elle a pour but d'assurer l'ordre matériel en intéressant tous les habitants à la répression des émeutes. Peut-on donner le nom d'attroupement aux piquets de gardes nationaux qui ont occupé l'établissement de Caluire et en ont chassé les frères, alors que ces gardes nationaux avaient été requis par l'autorité compétente, le maire, procureur des ordres, réguliers en la forme (délibérations du conseil municipal approuvées par le préfet) ? M. l'avocat général ne le pense pas. Condamner les habitants de Caluire pour n'avoir pas résisté à une telle entreprise, ce serait proclamer le droit à l'insurrection ; ce serait un immense danger, ce serait une monstruosité.

Si la loi du vendémiaire an IV n'est pas applicable, l'intervention des 93 habitants qui, n'ayant pris aucune part aux délits, demandent à être personnellement déchargés des condamnations pouvant être prononcées contre la collectivité des habitants de Caluire, cette intervention devient inutile, et, comme en tout cas elle a été prématurée, les intervenants devront supporter les frais énormes qu'ils ont occasionnés.

Quant à M. Challemel-Lacour, il s'agit de déterminer le véritable caractère de ses actes administratifs. A-t-il fait une simple réquisition, comme l'assure ? A-t-il eu au contraire confiscation et spoliation, comme le prétendent les frères ?

L'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII donne assurément à la cour le droit de décider immédiatement la question ; mais la bonne administration de la justice exige qu'il soit sursis jusqu'à la décision du conseil d'État.

L'État, qui a caserné ses troupes dans l'établissement des frères, leur doit, en effet, une indemnité qui sera fixée par le conseil d'État ; mais pour déterminer le chiffre de cette indemnité, il faudra savoir tout d'abord si M. Challemel-Lacour a toujours agi dans la limite de ses attributions ou s'il a excédé ses pouvoirs. Dans le premier cas, l'État est seul responsable ; dans le second, il ne l'est pas. On voit donc que la même question se pose devant la cour et devant le conseil d'État ; pour éviter des décisions contraires, il conviendrait de laisser la juridiction administrative dire tout d'abord si l'État couvre ou ne couvre pas son agent, le préfet du Rhône.

La mort a été instantanée. Au moment où la foudre les a frappées, ces deux femmes se trouvaient sur le seuil de leur porte et à une distance de 5 mètres environ l'une de l'autre.

La femme Gaudin était occupée à nettoyer une marmite ; elle portait à la tête plusieurs traces de coups produits par la chute des bûches d'une cheminée qui se trouvait au-dessus de la porte et que la foudre avait également atteinte en tombant.

Au moment où l'orage a éclaté la femme Perrin qui se trouvait seule dans son domicile a été prise du bruit du tonnerre et est restée étendue sur son beau-père. Lorsque l'orage a cessé, elle s'est mise à la porte et c'est à cet instant que la foudre est tombée et qu'elle a été broyée en même temps que la femme Gaudin. Nicolas Perrin et Nicolas Perrin fils qui se trouvaient à côté de la femme Perrin n'ont eu aucun mal.

Vers 5 heures et demie du soir, le nommé Jourjet Joanny, âgé de 24 ans, domestique chez le sieur Monnier François, débitant et voltigeur au lieu du Pertuiset, commune d'Urieux, venait avec quatre chevaux non attelés, de Roche-la-Mollière, où il avait conduit de journée une voiture de bois, lorsque en arrivant au lieu de l'Hôpital, commune d'Urieux, il a voulu traverser une rivière qui, en cet endroit, coupe la route et laquelle par suite de l'orage était transformée en torrent. Jourjet ne tenant aucun compte de cette circonstance est entré dans ladite rivière avec ses chevaux sur l'un desquels il était monté ; mais à peine étaient-ils engagés que chevaux et conducteur ont été entraînés par le courant et ont disparu dans l'eau.

Ce matin, trois chevaux ont été trouvés noyés sur les bords de cette rivière à 1,000 mètres environ du lieu de l'accident. L'un a été trouvé assis près des chevaux des lammes, de vêtements et une boîte que l'on a reconnu pour appartenir au sieur Jourjet, ce qui ne laisse aucun doute que Jourjet a péri victime de son imprudence.

Le quatrième cheval a été trouvé noyé dans la Loire, sur le territoire de la commune de Saint-Victor-sur-Loire. Malgré les recherches, le cadavre de Jourjet n'a pas encore été retrouvé.

DROME. — Hier à 5 heures du soir, le quartier de la Basse Vile, à Valence, a été pendant quelques instants sous le coup d'une vive émotion.

Une barque mal dirigée, montée par quatre jeunes gens dont le plus âgé avait à peine dix-sept ans, entraînée par le fort courant de la Rhône, arrivait par le travers dans la direction du ponton servant de débarcadere aux voyageurs et marchandises des bateaux à vapeur.

La distance qui séparait le ponton de la barque était trop courte pour qu'un marinier eût le temps d'aborder celle-ci et de la diriger dans une autre direction.

Ce fut donc avec un terreur indicible que les spectateurs de cette scène dramatique virent la frêle esquisse se heurter contre l'énorme bateau et disparaître sous ses flancs avec ceux qui le montaient.

Une minute d'angoisse s'écoula, lorsqu'on tout à coup nos quatre imprudents reparurent à la fois de l'autre côté du bateau où leur sauvetage fut promptement opéré.

M. FERRAND fera dimanche et lundi 20 et 21 courant, dans ses magasins, 63, rue de Lyon (ancienne rue Imériale), une exposition de ses produits en crêperie argente sur métal blanc.

AVIS. — Les personnes qui ont besoin d'ouvrage en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

LES TRAVAUX DE FOURVIÈRES

Les travaux de la nouvelle église de Fourvières se poursuivent avec activité. Voilà terminées toutes les fondations du corps du mur et du toit de l'orient. Depuis plus d'un mois on maçonne en élévation sur ces parties. Le béton est jeté dans plus de la moitié de l'édifice.

morceau détaché d'un paysage de Poussin que ce beau coteau de Fourvières par les soirs d'été, avec les longues masses étagees du cou-

Faillites
Démouille Marie Boutot et le sieur Monnot, ex-limoniers à Lyon, cotes Morand, 8.
Juge-commissaire, M. Jaffard.
Synlic provisoire, M. Jules Rolland.
Date du jugement, 17 juillet 1873.

Mariés Lerouet, commerçants rue Longue, 10 et 12.
Juge commissaire, M. Clavel.
Synlic provisoire, M. Margère.
Date du jugement, 17 juillet 1873.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles GIBOUD et LÉCHELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur
HENRY GIRODOU,
Manufacturier à Rives et Saint-Siméon (Isère)

DÉPÊCHES D'HIER
SOIR. — 3 HEURES.
Paris, 18 juillet, 2 h. soir.
M. Pascal sera nommé préfet d'une des grandes préfectures de France.

Le maréchal Mac-Mahon a reçu hier M. de Banneville, il recevra aujourd'hui M. de Gontaut-Biron.
On assure que M. Grévy, sollicité par la gauche, participera à la discussion de lundi; il a déclaré impossible de faire la république sans les conservateurs.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Séance du vendredi 18 Juillet 1873
PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
A 2 heures 1/2, M. le président Buffet est au fauteuil.

Nouvelles du Main

Paris et Versailles
PARIS
(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)
18 juillet.

Pendant que le shah est en train de faire ses malles, le commerce parisien commence l'inventaire des recettes que lui a procurées le passage du prince Oriental. Il n'aura, dit-on, pas à s'en plaindre. Or, ce n'est pas le monde politique, à peine reposé des fêtes et des réceptions de ces derniers jours, a repris le cours de ses occupations ordinaires.

La pierre de Hauteville est un calcaire de formation plus récente que le calcaire oolithique de Vill-Bois. Elle est plus compacte, plus fine et surtout elle n'a pas ces affreux défilés ou mises dont le Villebois a le désagréable privilège, quand il n'y a pas ce lui de collections de petits zoophytes, d'huîtres, de mollusques de tout genre qui, avec le temps, se delayent en chaux, comme on peut le voir sur les bords de la balustrade de la cour du palais Saint-Pierre, posés, il n'y a pas trente ans, par M. Bardel.

Les députés de la gauche se sont placés, pour combattre le projet, sur la véritable terrain de la discussion. Ils ont exposé que, dans une question de dignité, le pouvoir ne peut se déléguer. Cela est absolument juste et d'une irréprochable exactitude. Malheureusement, ce n'est pas de cette oreille qu'entendent leurs adversaires. Ils ne voient certes pas hon mar de leur dignité, tant s'en faut; mais s'ils ont trouvé le moyen de la concilier avec l'ordre moral, qui serait leur en faire un reproche? N'est-ce pas là, d'ailleurs, en quoi consiste la

théorie des accommodements en politique? Ils la mettent en pratique, et voilà tout.
Pendant que l'on discute pacifiquement en France, on discute aussi en Espagne, mais ce n'est pas partout pacifiquement. Il y a l'endroit où l'on discute et l'endroit où l'on se bat. Espérons qu'en France il n'y aura jamais plus d'endroit où l'on se bat. Les nouvelles de ce qui se passe en ce dernier endroit sont, vous le savez, assez peu favorables au gouvernement.

Le roi d'Italie a télégraphié au shah de Perse qu'il viendrait le recevoir à Turin le 25 juillet.
Le bruit court à Bayonne que 3,000 carlistes marchent sur Elisondo qui est occupé par 500 réguliers.
Les dispositions sont prises pour faire respecter notre territoire si l'un ou l'autre des partis était refoulé sur notre frontière.

NOUVELLES POLITIQUES

M. Thiers est parti hier pour Anzin; il sera de retour lundi à Paris.
Le président de la République a reçu hier M. de Banneville. Il recevra aujourd'hui M. de Gontaut-Biron.

Le rapport sur la proposition Ernoul sera déposé mardi prochain et discuté avant celui de la commission de prorogation.
Le roi d'Italie a télégraphié au shah de Perse qu'il viendrait le recevoir à Turin le 25 juillet.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du vendredi 18 Juillet 1873
PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
A 2 heures 1/2, M. le président Buffet est au fauteuil.
Quelques rares représentants sont répandus dans l'enceinte législative.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.
Fin de l'Assemblée.
Paris, 18 juillet, 10 h. 55 s.

Adoption des articles restant à discuter de la loi d'organisation militaire.
L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.
Les propositions relatives à l'organisation du service religieux dans l'armée et à l'érection d'une église sur les hauteurs de Montmartre sont mises en tête de l'ordre du jour.

Le projet de loi aurait, en conséquence, pour but:
1° D'autoriser des associations syndicales pour prendre à cet égard des mesures nécessaires dans les limites de la loi du 21 janvier 1866.
2° De laisser à un règlement d'administration publique la création des mesures nécessaires à la loi.

M. de Cézanne trouve que la commission a fait trop de concessions et n'a pas des garanties suffisantes. Il propose de dire: En temps de paix aucun commandement de corps d'armée ne pourra durer plus de quatre ans, toutefois cette durée de quatre ans pourra être prolongée pour la moitié des corps d'armée.

substitué le paragraphe suivant:
« Une loi spéciale déterminera le mode d'exécution de cette réquisition et celui d'après lequel cette indemnité est fixée et payée. »
(Adopté).

M. de Bastard. — La commission repousse l'amendement. Il aurait été mieux placé dans la loi de 1872 sur le recrutement.
M. Raudot. — C'est toujours la même chose. M. Thiers en 1872 a imposé sa volonté à l'Assemblée.

M. de Bastard. — M. Raudot devrait faire une modification à la loi de 1872, mais cette modification même adoptée n'empêcherait pas l'indemnité de l'art. 30 et l'armée territoriale ne se composerait pas de hommes domiciliés dans la région.

M. de Bastard. — Nous encadrons 756,000 hommes, mais nous en employons véritablement 1,200,000 pour l'armée active et la réserve.
Il y a les dépôts, les arsenaux, les troupes de remplacement, les ouvriers militaires, etc.

M. de Bastard. — Il y a de l'exagération dans les chiffres de M. Raudot.
M. Raudot. — Je les ai pris dans vos tableaux.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

De JOURNAL DE LYON
Versailles, 18 juillet, 3 h. 50 soir.
Le centre gauche repousse l'interpellation.

FAITS DIVERS

Nous recevons la 10^e livraison du Dictionnaire général de la Politique de M. Maurice Block (nouvelle édition entièrement refondue). Elle comprend les mots: Foires jusqu'à Guilloville et termine le 1^{er} volume de cet excellent ouvrage qu'on ne saurait assez recommander à toutes les personnes qui s'intéressent à la politique.

Le philosophe politique, revue politique, littéraire et scientifique, dirigée par MM. E. Littré et G. Wyrouboff, vient de publier le premier numéro (juillet-août) de sa sixième année.
Ce numéro contient:
Les Civilisations de l'extrême orient, par G. Wyrouboff; — Sociétés coopératives de production, par J.-J. Rovel; — La Tradition du libéralisme, par Achille Mercier; — Discours de réception de M. E. Littré à l'Académie française; — De la Stabilité des gouvernements, par Emm. Lemoine; — Du Programme de Politique conservatrice, par E. Littré; — La Commune et ses idées à travers l'histoire, par E. Littré; — Histoire des civilisations de la République aux Pays-Bas, 1581-1625, par E. Littré; — Necrologie, G. W.; — Variétés. — E. Littré: Le 22 juin et le 4 septembre 1870; Une Guérison miraculeuse; Les Anciens catholiques et le positivisme.

Paris Départements Etanger
Un an, 20 fr. 23 fr. 25 fr.
Six mois 12 14 16
Valeurs, 17 juillet.
3 Organsins..... 367 »
2 Trames..... 148 »
2 Grèges..... 73 »
6 Ballots pesés..... 263 06
Total..... 661 »

On croit que le khéive partira dans une dizaine de jours.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES
De JOURNAL DE LYON
Versailles, 18 juillet, 3 h. 50 soir.
Le centre gauche repousse l'interpellation.

Les bureaux de la gauche se sont réunis pour délibérer.
Le ministre maintient le crédit pour la fresque de Raphaël.
La sous-commission du budget émet la même opinion.

FAITS DIVERS

Nous recevons la 10^e livraison du Dictionnaire général de la Politique de M. Maurice Block (nouvelle édition entièrement refondue). Elle comprend les mots: Foires jusqu'à Guilloville et termine le 1^{er} volume de cet excellent ouvrage qu'on ne saurait assez recommander à toutes les personnes qui s'intéressent à la politique.

Nous citons au hasard quelques articles de la 10^e livraison: Fonction et Fonctionnaire (par M. Féraud Giraud); Fonds secrets; la Force et le Droit; Forêts; Forme et Fond en politique; France; Franchises gallicanes (par M. G. de Bourge); Franc-Maçonnerie; Frontières naturelles (par Saint-Marc Girardin); Fusion; Garde nationale; Girondins; Gloire; Gouvernement provisoire; Guerre; Guerre civile; etc., etc.

Le philosophe politique, revue politique, littéraire et scientifique, dirigée par MM. E. Littré et G. Wyrouboff, vient de publier le premier numéro (juillet-août) de sa sixième année.
Ce numéro contient:
Les Civilisations de l'extrême orient, par G. Wyrouboff; — Sociétés coopératives de production, par J.-J. Rovel; — La Tradition du libéralisme, par Achille Mercier; — Discours de réception de M. E. Littré à l'Académie française; — De la Stabilité des gouvernements, par Emm. Lemoine; — Du Programme de Politique conservatrice, par E. Littré; — La Commune et ses idées à travers l'histoire, par E. Littré; — Histoire des civilisations de la République aux Pays-Bas, 1581-1625, par E. Littré; — Necrologie, G. W.; — Variétés. — E. Littré: Le 22 juin et le 4 septembre 1870; Une Guérison miraculeuse; Les Anciens catholiques et le positivisme.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE
DU 18 JUILLET
AU COURS DE CLOTURE
COMPTANT D'HIER D'AUJOUR
HAUSSER BAISSE

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, COMPTANT D'HIER, D'AUJOUR. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 5 1/2, 5 3/4.

FAITS DIVERS

Nous citons au hasard quelques articles de la 10^e livraison: Fonction et Fonctionnaire (par M. Féraud Giraud); Fonds secrets; la Force et le Droit; Forêts; Forme et Fond en politique; France; Franchises gallicanes (par M. G. de Bourge); Franc-Maçonnerie; Frontières naturelles (par Saint-Marc Girardin); Fusion; Garde nationale; Girondins; Gloire; Gouvernement provisoire; Guerre; Guerre civile; etc., etc.

Table with 4 columns: SORTIES, FRANCE, ESPAGNE, BRÉSIL, ITALIE, PROUSSE, SUÈDE, SYRIE, CHINA, JAPON, POIDS. Rows include 30 Org., 21 Tr., 2 Gr., 4 Div., 4 Bob., 9 Lain.

On croit que le khéive partira dans une dizaine de jours.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES
De JOURNAL DE LYON
Versailles, 18 juillet, 3 h. 50 soir.
Le centre gauche repousse l'interpellation.

Les bureaux de la gauche se sont réunis pour délibérer.
Le ministre maintient le crédit pour la fresque de Raphaël.
La sous-commission du budget émet la même opinion.

FAITS DIVERS

Nous recevons la 10^e livraison du Dictionnaire général de la Politique de M. Maurice Block (nouvelle édition entièrement refondue). Elle comprend les mots: Foires jusqu'à Guilloville et termine le 1^{er} volume de cet excellent ouvrage qu'on ne saurait assez recommander à toutes les personnes qui s'intéressent à la politique.

Nous citons au hasard quelques articles de la 10^e livraison: Fonction et Fonctionnaire (par M. Féraud Giraud); Fonds secrets; la Force et le Droit; Forêts; Forme et Fond en politique; France; Franchises gallicanes (par M. G. de Bourge); Franc-Maçonnerie; Frontières naturelles (par Saint-Marc Girardin); Fusion; Garde nationale; Girondins; Gloire; Gouvernement provisoire; Guerre; Guerre civile; etc., etc.

Le philosophe politique, revue politique, littéraire et scientifique, dirigée par MM. E. Littré et G. Wyrouboff, vient de publier le premier numéro (juillet-août) de sa sixième année.
Ce numéro contient:
Les Civilisations de l'extrême orient, par G. Wyrouboff; — Sociétés coopératives de production, par J.-J. Rovel; — La Tradition du libéralisme, par Achille Mercier; — Discours de réception de M. E. Littré à l'Académie française; — De la Stabilité des gouvernements, par Emm. Lemoine; — Du Programme de Politique conservatrice, par E. Littré; — La Commune et ses idées à travers l'histoire, par E. Littré; — Histoire des civilisations de la République aux Pays-Bas, 1581-1625, par E. Littré; — Necrologie, G. W.; — Variétés. — E. Littré: Le 22 juin et le 4 septembre 1870; Une Guérison miraculeuse; Les Anciens catholiques et le positivisme.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 17 juillet.
Les blés restent tenus aux cours précédents hier mais ne donnent lieu à aucune transaction. On offre des Richelles blanches à 34 fr. au Havre et l'on ne trouve acheteurs qu'à 33.

Table with 2 columns: BALLOTS PESÉS, BALLOTS PESÉS. Rows include 2 Org., 2 Tr., 2 Gr., 6 Gr., 6 Gr.

La librairie de la Société des Gens de Lettres met en vente un roman nouveau de M. Henri Augé: Don César de Bazan à Grenade.
Chacun connaît les aventures de don César de Bazan qu'il a vus se dérouler au théâtre. Mais la fin de l'histoire de ce personnage devenu légendaire? On l'ignore. C'est dans son roman que M. Henri Augé la raconte.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Le Soir dit que le chargé d'affaires d'Espagne a demandé au gouvernement français l'extradition de Santa-Cruz comme compable d'incendie et autres crimes de droit commun; le gouvernement aurait refusé.
Bourse faible, peu d'affaires.
Madrid, 18 juillet, soir.
Pi y Margall présente aux Cortes sa démission, fondée sur ce qu'il est nécessaire, dans les circonstances actuelles, de former un ministère représentant les diverses fractions de la Chambre, ce qu'il n'a pas pu faire. On croit qu'il sera réélu président du pouvoir exécutif.

128/123, 41. Odessa Azoff à livrer, 128/123, 39 50. Varua à livrer, 126/121, 35. Enos tendre à livrer, 125/121, 45 les 160 litres.

Cotons. — On a vendu 353 balles Souboujauc à 85 et 353 balles Fernambouc à 103 les 50 kilos.

Cotons. — Ventes, 1,000 balles; les cours sur la marchandise disponible sont fermes.

Cotons fabriqués: les prix demeurent stationnaires et les transactions offrent peu d'importance.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 18 juillet. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN.

Table with 4 columns: THERMOMETRIE, PRESSION, ETAT, VENT. Rows include maxima, minima, and various weather observations.

descend aussi rapidement qu'il était monté, avec vent S-O fort, ciel couvert et pluie. La pression est encore assez forte sur la France.

SPECTACLES DU 19 JUILLET

GRAND-THEATRE. LE BOMHOMME JADIS, comédie en 1 acte. LE SUPPLICE D'UNE FEMME, pièce en 3 actes.

CONCERTS DE BELLECOUR. PREMIERE PARTIE. Zampa (ouverture). Hérold. Le Rhin (polka-mazurka). O. Métra.

DEUXIEME PARTIE. Les Diamants de la Couronne. Auber. Marie (valse). J. Gangl.

GRANDE MENAGERIE BIEL. Cours du Midi, près la gare de Perrache. Tous les jours, sans exception, deux grandes représentations.

CAUSERIES HEBDOMADAIRES

Au milieu de toutes les ruines accumulées par les révolutions, et tous les cataclysmes auxquels l'humanité paye un si large tribut, il est une institution qui reste toujours ferme et inébranlable sur sa base de granit.

suit son œuvre réparatrice au profit des hommes prudents qui ont en la sage prévoyance de placer leur famille sous son égide tutélaire.

Et bien de même que M. le comte Sérurier choisissait comme premier sujet de conférence de l'Association polytechnique.

L'assurance sur la vie, c'est également à cette intéressante institution que je vais consacrer cette première causerie.

C'est en Angleterre que l'assurance sur la vie a pris naissance, et c'est de ce pays qu'elle a été importée chez nous.

La Compagnie le Gresham a emprunté son nom au fondateur de la Bourse de Londres; ce membre de la corporation des merciers, après quarante voyages à Auvers, pour y négocier des emprunts, tant pour le compte d'Edouard IV que pour celui d'Elisabeth, persuada alors à son auguste souverain de s'adresser au crédit de ses sujets, il peut donc à juste titre être regardé comme le créateur des emprunts nationaux.

C'est sous ce patronage illustre en Angleterre, que la société d'assurance sur la vie Le Gresham s'est placée à l'époque de sa fondation qui a eu lieu en 1848; et l'on peut dire que ce patronage lui a porté bonheur.

UN PROPRIETAIRE. négociant (liquoriste), de 20 ans 5 à 10,000 francs garantis. Un emploi de 1,000 à 1,500 francs sera donné au préteur.

DEPURATIF DU SANG. Le sirop concentré de Salseparille QUÉRY agit toutes les maladies contagieuses.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Quoiqu'il n'ait que vingt-quatre ans d'existence, elle a déjà payé à ses assurés 11 millions de francs et pu mettre en réserve une somme de 42,000,000 pour faire face à ses engagements.

Elle possède des succursales importantes en France, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Suisse et dans une partie de l'Allemagne.

Cette organisation de succursales présente un avantage marqué aux rentiers et aux assurés que leurs affaires ou toute autre cause obligeraient à un voyage ou à un séjour prolongé en dehors de leurs foyers domestiques.

Bien que compaign étrangère, la Société d'assurance sur la vie le Gresham, à acquies en France son droit de cité, d'abord par les immeubles qu'elle possède à Paris, et qui ont une valeur de plusieurs millions, et puis, je le dis bien haut, par la large part avec laquelle elle s'est associée aux emprunts que le gouvernement français a dû émettre, pour la libération du territoire.

Maintenant il faut une morale à cette causerie, et je ne saurais mieux vous la donner qu'en faisant un emprunt au plus savant des auteurs français sur cette matière, à Eugène Hebutel, le membre de l'Institut des actuaires de Londres.

Si vous n'avez pas de fortune acquise, pas de capital assuré, vous devez renoncer à cette fiction égoïste du revenu viager, vous devez réduire ce revenu à sa juste valeur, c'est à dire prélever sur ce revenu la part de l'assurance en cas de mort. En agissant ainsi, vous ne faites pas acte de dévouement ni d'abnégation, vous ne faites que votre devoir, vous faites simplement acte de probité.

Un homme a le droit d'être égoïste, il n'a pas le droit de manquer à ses devoirs; il n'a pas le droit de ne pas payer ses dettes; qu'il s'agit d'une dette sacrée, c'est celle qu'un homme contracte en prenant charge d'âmes. Donc, si cet homme n'a pas de patrimoine et qu'il ne s'assure pas, non-seulement il manque à ses devoirs envers sa famille, mais il manque à ses devoirs envers la société.

Un dernier mot: On cite volontiers l'exemple de nos voisins, chez qui l'assurance sur la vie est depuis si longtemps populaire, et puis, on dit: Que voulez-vous, ce n'est pas dans nos moeurs!

« Eh bien! Il faut le dire hautement: si cette morale ne réussit pas par prévaloir, si cette confiance salutaire ne finit pas par s'accroître en France, il faudrait désespérer de nous; car alors, ce n'est pas l'assurance, c'est la probité qui ne serait plus dans nos moeurs! »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. CAPITAL: 120 MILLIONS

AGENCE DE LYON, 6, rue de Lyon, 6

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE délivre des bons à échéance fixe à un an, à ordre ou au porteur, produisant un intérêt de 5 0/0 l'an.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ouvre des comptes de dépôts avec chèques, et fait le service de Caisse et de Titres de ses clients sans commission.

OBLIGATIONS

DES CHEMINS DE FER OTTOMANS Tirage du 1er août. — 50 lots: 800,000 fr. Gros lot: 600,000 fr.

En versant dix francs pour une obligation, quatre-vingt francs pour cinq obligations ou quatre-vingt francs pour dix obligations chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage.

Crédit Lyonnais

Société anonyme. CAPITAL: CINQUANTE MILLIONS. Lyon, palais du Commerce

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes de dépôts, avec chèques, sans commission. Il délivre des bons à échéance à ordre et reçoit des dépôts à échéance fixe.

Le Crédit Lyonnais délivre des chèques sur ses sièges de Paris, Londres, Marseille et Saint-Etienne.

CHEMINS DE FER ROMAINS

3 0/0 Les coupons du 1er juillet sont payés dès à présent à raison de 6 fr. chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste 15, rue de Lyon, 15

ANNONCES LEGALES

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 91.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, en date du vingt-quatre juin mil huit cent soixante-treize.

Entre Les héritiers de défunt Claude Chevreton, en son vivant négociant, demeurant à Villeurbanne, cours Vitton prolongé, 27, et de Meurisse.

Et le sieur Barrot négociant, demeurant à Villeurbanne, cours Vitton prolongé, 27.

Il appert: Que la société de fait qui existait entre le sieur Claude Chevreton et le sieur Barrot, pour l'exploitation d'un entrepôt de boissons avec siège à Villeurbanne, cours Vitton prolongé, 27, est et demeure dissoute.

Que le sieur Claude Chevreton, expert teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, est nommé liquidateur judiciaire de ladite société avec pouvoirs nécessaires.

Deux extraits dudit jugement ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Lyon le huit juillet mil huit cent soixante-treize, l'autre au greffe de la justice de paix du canton de Villeurbanne le quinze du même mois.

Lyon, le dix-sept juillet mil huit cent soixante-treize.

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

Aux termes d'un jugement contradictoirement rendu par le premier chambre du tribunal de Lyon, le vingt juin mil huit cent soixante-treize, enregistré, expédié en forme exécutoire.

ANNONCES LEGALES

pour les affaires de la société. Le capital social, tant en matériel qu'en marchandises et espèces, est de deux mille francs.

Expédition dudit acte de société à été déposée tant au greffe du tribunal de commerce qu'au greffe de la justice de paix du sixième canton de Lyon.

Une maison de liquides de Limoges — spécialité de rhum, bitter et cognac — demande deux voyageurs l'un pour la tournée de réclame, l'autre pour celle du midi. — Frais de route et appointements de 2,400 fr., 3,000 fr., 3,600 fr. suivant le chiffre d'affaires.

Inutile de se présenter si l'on ne peut fournir toutes les garanties nécessaires.

S'adresser à MM. O. Lafon et Co, cours Gai-Lussac, 6, à Limoges.

VOYAGEURS

Il est accordé gratuitement 30 kilogrammes de bagages à chaque voyageur.

1. De Lyon à Vienne, aller et retour par Modane, passant par: Turin, Milan, Trieste, le Tyrol et la Carinthie. — 1re classe, 232 fr.; 2e classe, 172.

2. De Lyon à Vienne, avec même parcours en Italie, Autriche et Tyrol-Carinthie, et avec retour par Gènes, Monaco, Nice, Touon, Marseille, Lyon. — 1re classe, 265 fr.; 2e classe, 195 fr.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

VOYAGES A PRIX RÉDUITS PAR L'ITALIE ET L'AUTRICHE

Faculté d'arrêt dans les stations intermédiaires

Itinéraires et prix des billets

5. De Lyon à Vienne, aller et retour par Modane, passant par: Turin, Milan, Trieste, le Tyrol et la Carinthie. — 1re classe, 232 fr.; 2e classe, 172.

6. De Lyon à Vienne, avec même parcours en Italie, Autriche et Tyrol-Carinthie, et avec retour par Gènes, Monaco, Nice, Touon, Marseille, Lyon. — 1re classe, 265 fr.; 2e classe, 195 fr.

7. De Lyon à Vienne, aller et retour par Modane, passant par: Turin, Milan, Trieste, le Tyrol et la Carinthie. — 1re classe, 232 fr.; 2e classe, 172.

8. De Lyon à Vienne, avec même parcours en Italie, Autriche et Tyrol-Carinthie, et avec retour par Gènes, Monaco, Nice, Touon, Marseille, Lyon. — 1re classe, 265 fr.; 2e classe, 195 fr.

9. De Lyon à Vienne, aller et retour par Modane, passant par: Turin, Milan, Trieste, le Tyrol et la Carinthie. — 1re classe, 232 fr.; 2e classe, 172.

10. De Lyon à Vienne, avec même parcours en Italie, Autriche et Tyrol-Carinthie, et avec retour par Gènes, Monaco, Nice, Touon, Marseille, Lyon. — 1re classe, 265 fr.; 2e classe, 195 fr.

11. De Lyon à Vienne, aller et retour par Modane, passant par: Turin, Milan, Trieste, le Tyrol et la Carinthie. — 1re classe, 232 fr.; 2e classe, 172.

12. De Lyon à Vienne, avec même parcours en Italie, Autriche et Tyrol-Carinthie, et avec retour par Gènes, Monaco, Nice, Touon, Marseille, Lyon. — 1re classe, 265 fr.; 2e classe, 195 fr.

ANNONCES LEGALES

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 41.

Le lundi vingt-un juillet mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place Saint-Jean, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: table, chaises, horloge, coucou, lampe, commode, fauteuil, batterie de cuisine, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

ANNONCES LEGALES

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 41.

Le lundi vingt-un juillet mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place Saint-Jean, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: table, chaises, horloge, coucou, lampe, commode, fauteuil, batterie de cuisine, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

ANNONCES LEGALES

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 41.

Le lundi vingt-un juillet mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place Saint-Jean, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: table, chaises, horloge, coucou, lampe, commode, fauteuil, batterie de cuisine, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, casier, un coupe-papier, deux mille carnets fabriqués, divers articles de papeterie, vingt-cinq rames de papiers divers, presses, tables, chaises, etc.

Etude de Me ALEX, huissier, rue Childebert, 4. Le samedi dix-neuf juillet, mil huit cent soixante-treize, passage de l'Argue, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis